



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Évaluation PPCR et accès à la Hors Classe des PE Après l'audience à la DGRH du 10 septembre la revendication demeure

Le SNUDI-FO, reçu par le DGRH le 10 septembre, a rappelé son refus de PPCR dont les conséquences ne cessent de s'abattre sur les personnels

Il a dénoncé les règles d'évaluation mise en œuvre par PPCR, le taux d'accès à la HC injuste et inacceptable pour les PE, le caractère arbitraire et de surcroît définitif de l'appréciation portée par les autorités hiérarchiques pour l'accès à la HC. Ces dispositions interdisent de fait à des milliers de PE d'accéder à la HC dans un délai acceptable et surtout avant leur départ en retraite.

L'arbitraire doit cesser

Aux nombreux témoignages d'arbitraire et d'injustice au cours de la première campagne d'évaluation PPCR, le DGRH n'a apporté aucune explication. À notre demande du retour à un barème basé sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS), ils ont opposé le principe même de PPCR à savoir le refus d'une carrière cylindrique, seule garante de l'accès à la HC de tous les PE avant leur départ à la retraite.

Il résulte de toutes ces dispositions des écarts de traitement en fin de carrière qui peuvent dépasser 1000 euros mensuels, un pouvoir hiérarchique décuplé dans l'obtention de promotions d'échelon et de grade.

Le ministre confirme que les appréciations des inspecteurs d'académie resteront gravées dans le marbre ! Inacceptable !

À notre demande que les appréciations ne soient pas définitives, et qu'elles puissent évoluer positivement, parce qu'elles pénalisent les PE jusqu'à la fin de leur carrière, le DGRH a indiqué que « *le caractère définitif est intrinsèque à PPCR* ». Ainsi, les appréciations bien souvent injustes et arbitraires, attribuées aux collègues, devraient rester gravées dans le marbre. Pour le SNUDI-FO c'est inacceptable!

Les PE doivent bénéficier d'un taux d'au moins 17 % 13,2 % c'est 3500 promus en moins

Le refus du ministre de porter le taux d'accès à la HC pour les PE à 17 % (contre les 13,2 % actuels) comme tous les autres corps de l'Éducation nationale écarte de cette promotion 2018 au moins 3500 PE.

L'écart entre les 13,2 % des PE et les 17 % appliqués à tous les autres corps de l'EN représente 3500 PE, en effet, 13,2 % représentent 13 054 promus alors qu'un taux de 17 % représente 16 213 promus.

3500 PE qui accéderaient à un grade supérieur à la veille de leur départ à la retraite.

3500 PE qui verraient leur pension de retraite augmentée d'autant.

**Signez et faites signer la pétition jointe :
« Pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants
l'arbitraire ça suffit ! »**

Montreuil, le 11 septembre 2018